

L'ÉNERGIE

L'ESSENCE—LA SUBVENTION VERSÉE AUX AUTOMOBILISTES AMÉRICAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour souligner que la différence de prix entre l'essence canadienne et l'essence américaine fait que les contribuables canadiens subventionnent à toutes fins pratiques les automobilistes américains. Le nombre d'Américains se rendant au Canada pour une visite d'un jour seulement a augmenté de 50 p. 100; la raison évidente, c'est qu'ils franchissent la frontière pour remplir leur réservoir avec de l'essence canadienne à meilleur marché. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que pour faire ressortir les avantages tangibles de notre politique de bon voisinage, Petro-Canada distribue aux automobilistes américains des notices précisant le montant de la subvention versée par les contribuables canadiens sur chaque gallon d'essence qu'ils se procurent chez nous. Nous avons tous entendu l'expression «Payez en partant» mais dans ce cas-ci c'est plutôt «Nous payons et vous partez», ou encore «Un réservoir plein comme souvenir».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'AUGMENTATION DE LA PENSION DES INVALIDES DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exhorte le suppléant du ministre des Affaires des anciens combattants à présenter bientôt une mesure tendant à modifier la loi sur les pensions et prévoyant que la pension de base des invalides de guerre sera établie chaque année d'après la moyenne de la rémunération nette des cinq catégories d'employés de la Fonction publique qui ont été désignées à cet effet en 1972, étant donné que, d'après la Chambre, les anciens combattants ne devraient pas attendre plusieurs années de suite pour toucher leurs augmentations et que les augmentations acceptées en principe devraient être versées automatiquement chaque année sans faute.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Cette semaine, les taux d'intérêt ont de nouveau atteint un niveau incroyable. Le nouveau taux établi par la Banque du Canada est de 17.11 p.

Questions orales

100. C'est pourquoi, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son refus de maintenir les taux d'intérêt à un niveau raisonnable et enjoigne au premier ministre de recevoir la démission du ministre de l'Industrie et du Commerce afin de permettre à ce dernier de se retirer honorablement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS SONT ENVISAGÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question au premier ministre, parce que je croyais qu'il serait à la Chambre aujourd'hui, mais je vais la poser à son suppléant ou à celui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En fait, elle s'adresse à n'importe qui sauf au suppléant du ministre de la Justice.

Avant Noël on nous a dit, ce nous savions déjà, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait modifié les propositions du Programme énergétique national qui concernent les puits d'exploration. La semaine dernière, en Alberta, le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il était conciliant et que, quant à lui, tout de la politique énergétique était négociable. A la lumière de ces déclarations et de ces développements, le suppléant du premier ministre, ou celui du ministre de l'Énergie, pourrait-il dire à la Chambre, si le gouvernement envisage d'apporter d'autres modifications au Programme énergétique national et, si oui, quand elles seront annoncées?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le très honorable député a raison de signaler les modifications qui ont été apportées aux modalités au cours de l'élaboration du programme. Il a parlé plus précisément de deux domaines qui ont fait l'objet d'une annonce avant le congé de Noël. Il se peut qu'à mesure que nous avancerons dans l'étude détaillée du programme, il y ait lieu d'apporter d'autres modifications.

M. Clark: Madame le Président, nous parlons d'un programme qui déjà exporte à l'étranger des installations de forage, des investissements et des emplois canadiens, d'un programme dissimulé sous un nuage d'incertitude. La réponse du secrétaire parlementaire ne fait qu'amplifier cette incertitude, car il a parlé de changements additionnels sans préciser quand on les fera ni de quelle nature ils seront. Il faut que nous sachions, que l'industrie sache et que les Canadiens qui veulent assurer la stabilité de leur emploi sachent quand ces changements seront dévoilés.